

République Française

Département du Vaucluse

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAUGINES**

13/2024

Objet : Demande de fonds de concours LMV 2024

SEANCE VENDREDI 23 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt quatre

Le 23 février à 19 heures

Se sont réunis les membres du conseil municipal, en session ordinaire du mois de février sous la présidence de Madame Frédérique ANGELETTI, maire,

Sur la convocation qui leur a été adressée par elle le 16 février 2024 par courrier électronique

Étaient présents :

Pierre ALAMELLE, Frédérique ANGELETTI, Philippe AUPHAN, Gérard BLANC, Hélène CHAULLIER, Corinne LE BRUN FREDDI, Serge NARDIN, David PACIOTTI, Nadia PELLEGRIN, Jean-Jacques SEUTIN

Absents excusés :

Jacques LAURELUT pouvoir à Gérard BLANC

Charles-Denis LEVY-SOUSSAN pouvoir à Philippe AUPHAN

Christelle THIEBAULT pouvoir à Frédérique ANGELETTI

Bruno MAURIZOT pouvoir à Serge NARDIN

Absents : *Amandine HEBREARD*

Pierre ALAMELLE a été désigné comme secrétaire de séance

Madame le Maire expose au conseil municipal,

Dans le cadre de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, l'article L. 5214-16 alinéa V du Code général des collectivités territoriales, prévoit la disposition suivante: « Afin de **financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement**, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assuré hors subvention par la commune bénéficiaire du fonds de concours. »

En vue de mettre en œuvre des objectifs communs en matière d'aménagement du territoire et de qualité de vie, Luberon Monts de Vaucluse, habilité par délibération en date du 28 mars 2024, met à la disposition de la Commune de Vaugines une dotation annuelle de **15 189.00€** et nous demande de préciser la destination de ce fonds.

Madame le maire donne lecture de la convention fixant les modalités et conditions de versement de ce fond.

Sur la proposition de madame le maire, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la répartition suivante :

Envoyé en préfecture le 26/02/2024

Reçu en préfecture le 26/02/2024

Publié le

ID : 084-218401404-20240223-D_13_2024-DE

Désignation des opérations subventionnées par LMV	Dépense subventionnée HT	Taux en %	Subvention de LMV 2024
Fonds de concours d'investissement			
Rénovation façade de l'école + mise en place de gouttières	7 870.00	50	3 935.00
Remplacement fenêtres école	2 603.00	50	1 301.50
Acquisition d'un nouvel espace cinéraire DETR 50% 7 104.50€ Reste à charge de la commune 7104.50€	14 209.00	25	3 552.00
Remplacement d'un coffret électrique (protection clocher église)	1 241.00	50	620.50
TOTAL	25 923.00	36.29	9 409.00 €

- Autorise Madame le maire à signer la convention financière entre la commune et LMVA

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.

Le Secrétaire de Séance



Madame le Maire,
Frédérique ANGELETTI

